REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'IUT

EMPRUNTS : tout document sorti de la bibliothèque doit impérativement être enregistré auprès du bibliothécaire. Il en est de même pour les documents rendus.

Prêt :

- 3 documents pour 3 semaines, renouvelable 1 fois.
- Prêt d'été soumis à conditions.
- En cas de retard : suspension équivalente au nombre de jours de retard.
- Prêt entre bibliothèques : la durée de prêt est soumise aux conditions de la BU prêteuse.
- Tout livre perdu ou détérioré doit être racheté ou remboursé.
- L'attestation de réussite au diplôme ne sera remise qu'aux étudiants ayant rendu tous les documents empruntés.

Respect du lieu et des autres usagers :

- Les documents consultés doivent être remis à leur place initiale, **ne pas les ranger au hasard.**
- L'utilisation du téléphone est interdite ; de plus, les téléphones doivent **Impérativement** être mis sur vibreur en entrant dans la BU.
- Il est interdit d'introduire boissons et nourriture au sein de la BU. Bouteilles d'eau et tumblers sont tolérés.
- Le silence doit être respecté, les lieux doivent être laissés propres et les chaises et/ou tables doivent être remis à leur place initiale.

Postes informatiques :

- L'utilisation des postes suppose l'acceptation de la Charte informatique.
- En cas d'impression, merci de récupérer les feuilles imprimées et de ne pas les laisser sur les tables en partant.
- Veuillez fermer votre session après chaque utilisation.
- Des casques audio sont disponibles contre dépôt de la carte d'étudiant.

Relieuse :

- Une relieuse est à votre disposition pour vos travaux d'étudiants.
 Le matériel de reliure (anneaux, transparents et feuilles cartonnées) est obtenu par récupération : en cas de rupture de stock, veuillez acquérir votre matériel dans une papeterie.